

Ce cahier spécial « Santé et travail » s'enrichit d'une nouvelle rubrique régulière. Il s'agit d'une rubrique d'information placée sous la responsabilité rédactionnelle du Réseau francophone de formation en santé au travail (RFFST).

Cette première rubrique présente les objectifs et les grands principes de fonctionnement du réseau.

Objectifs et fonctionnement du Réseau francophone de formation en santé au travail

par Jean-Luc Bonnet, Cnam, Philippe Bielec, CNAMTS, William Dab, Cnam, Jean-Michel Hotyat, DGESIP, Hervé Lanouzière, DGT, Martine Plawner, INRS, Laurent Théveny, INRS, et Dominique Vacher, Cnam

LORS DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE sur les conditions de travail qui s'est tenue le 4 octobre 2007, les partenaires sociaux ont exprimé la nécessité de mieux former les ingénieurs et managers à la santé au travail. Le professeur Dab (chaire d'hygiène et sécurité du Cnam) a été missionné pour proposer un référentiel de formation pour ce public.

Dans son rapport remis aux ministres en charge de l'enseignement supérieur et du travail en juillet 2008, William Dab a proposé la création d'un réseau francophone de formation en santé au travail (RFFST) afin de fédérer les ressources pédagogiques en santé au travail existant tant dans les établissements de formation supérieure que dans les entreprises.

Le constat général était en effet qu'il y avait un déficit de formation de l'encadrement, alors même que notre pays dispose d'un grand nombre de compétences en santé au travail. Mais celles-ci sont organisées sur une logique institutionnelle et, si leurs travaux pédagogiques étaient mieux coordonnés, cela aiderait le développement des formations.

Des initiatives avaient déjà été prises dans ce sens, notamment par le Conseil national pour l'enseignement en santé et sécurité au travail (CNES & ST). Le RFFST vise à amplifier ces efforts et à leur donner une meilleure visibilité. Ce réseau n'est pas appelé à devenir un opérateur pédagogique. Il vise à fournir à ces opérateurs des outils communs élaborés sur un mode d'expertise collective.

Fonctionnement du réseau

La création du RFFST a été annoncée en septembre 2009 par les ministres en charge du travail et de l'enseignement supérieur. Son travail est organisé par un comité opérationnel associant trois directions d'administration centrale : la direction générale du travail (DGT), la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Les principaux acteurs impliqués sont l'INRS, la CNAMTS et l'ANACT. Des contacts sont en cours pour associer l'INTEFP et le CNFPT. L'animation du travail a été confiée à la chaire d'hygiène et sécurité du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam).

Un comité directeur se réunit deux fois par an pour décider des orientations et des priorités de travail. Il est placé sous la présidence du ministre en charge du travail (cf. encadré). Le RFFST est une structure sans forme juridique. Il appartient à ceux qui le font vivre. Il se veut pragmatique et productif, ce n'est pas un club d'échange de pensées. Le travail du réseau est organisé par des groupes thématiques chargés de concevoir des outils pédagogiques. Le processus de travail distingue la rédaction du matériel et sa validation par un sous-groupe représentant les futurs utilisateurs. Une vingtaine de groupes sont au travail et les premiers livrables seront publiés en septembre 2010.

Le 16 septembre 2009, le RFFST était lancé en présence de Xavier Darcos, alors ministre du travail, et de Jean-Denis Combrexelle, directeur général du travail. William Dab est à gauche.



Une charte du RFFST définit six principes de base : pluridisciplinarité, pluralité, mutualisation, gratuité, transparence, respect de la propriété intellectuelle. Les informations relatives au RFFST sont accessibles sur les sites <http://securite-sanitaire.cnam.fr> ou <http://www.travailler-mieux.gouv.fr>.

La composition des groupes de travail est faite à partir des personnes qui se sont portées volontaires en réponse à un appel diffusé en novembre 2009 et qui visait notamment les écoles d'ingénieurs et de managers.

Perspectives

La finalité du réseau est ambitieuse : fournir des outils pédagogiques pour former à la santé au travail l'ensemble des cadres, soit environ 5 millions de personnes en activité, tandis que l'on compte environ 100 000 nouveaux diplômés par an au niveau bac + 5 qui ouvre l'accès aux postes d'encadrement. Il s'agit d'obtenir que la relation entre le travail et la santé devienne couramment une dimension du management des équipes. Pour cela, il n'est pas nécessaire de faire des managers des experts en santé au travail. Mais ils doivent acquérir des notions de base et une culture leur permettant d'interagir avec des spécialistes du domaine. C'est pourquoi le référentiel de compétences, sur lequel nous reviendrons dans la prochaine rubrique, est centré sur la notion de « posture managériale » favorable à la santé.

Le RFFST produit des outils sur trois plateformes :

- un guide de référence développera les compétences de base pour les managers. Il sera rédigé en mode participatif à l'aide d'un outil *wiki* développé par l'INRS ;
- des outils pédagogiques de tous types (diaporamas, vidéos, études de cas, bibliographies, etc.) ;
- un glossaire des définitions usuelles.

Ces outils seront interconnectés et disponibles gratuitement sur les sites Internet des partenaires du réseau.

La création d'un réseau de compétences pédagogiques doit permettre de faciliter une appropriation des bases de la santé au travail par ceux qui ont des responsabilités d'encadrement. Notre conviction est qu'une approche collégiale permet une réelle plus-value quantitative

Le comité directeur du RFFST

En juin 2010, le comité directeur du RFFST est composé des organismes suivants :

- Ministère en charge de l'enseignement supérieur (direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle)
- Ministère en charge de la formation professionnelle (délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle)
- Ministère en charge du travail (direction générale du travail)
- Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)
- Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS)
- Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI)
- Conférence des grandes écoles (CGE)
- Conférence des présidents d'universités (CPU)
- Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG)
- Commission des titres d'ingénieur (CTI)
- Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP)
- Institut de veille sanitaire (InVS)
- Centre interservices de santé et de médecine du travail en entreprise (CISME)
- Groupe d'échange des préventeurs interentreprises (GEPI)
- Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET)
- Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT)
- Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
- Organisation internationale de la francophonie (OIF)
- Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT)

et qualitative. Elle est facilitée par les outils modernes de communication.

Il existe une importante demande sociale pour renforcer la protection de la santé de l'homme au travail. De nombreux acteurs sont concernés par les réponses à mettre en œuvre. Il est logique et nécessaire que le monde éducatif apporte sa contribution à ce mouvement. ■

Toute personne intéressée par les activités du réseau est invitée à se faire connaître auprès de son chargé de mission à l'adresse : jean-luc.bonnet@cnam.fr



Photo DICOM-HEAG - A. François



Photo DICOM-HEAG - A. François